

doctor, consequently that you will have no objection to deny that it was written with your consent. Il répondit qu'il ne le ferait pas. J'ajoutai :—" If you were not a member of the House, I would call you a d.....d infer.....l scoundrel, and would also horsewhip you."

De retour à la Chambre, M. O'Callaghan se plaignit à l'orateur d'avoir été insulté et menacé par M. de Gaspé. L'orateur donna aussitôt ordre au sergent d'armes d'arrêter M. de Gaspé.

Le lendemain, 10 novembre, après de longs débats auxquels prirent part MM. de Bleury, Lafontaine, Morin, Viger et Fortin, M. de Gaspé, sur la proposition de M. Fortin, fut condamné à être confiné pendant un mois dans la prison commune.

M. de Gaspé sortit de prison le 9 décembre 1835.

P. G. R.

La "representation" des grands jurés de Québec en 1764 (XI, X, 1102.)—Dans le célèbre rapport que le général Murray adressait au gouvernement anglais en 1765, nous lisons :

" Le gouvernement civil établi, il fallut faire des magistrats et prendre des jurés d'entre quatre cent cinquante commerçants, artisans et fermiers méprisables principalement par le défaut d'éducation. Il ne serait pas raisonnable de supposer qu'ils ne furent pas éivrés du pouvoir, ainsi mis entre leurs mains contre leur attente, et qu'ils ne furent pas empressés de faire voir combien ils étaient habiles à l'exercer. Ils haïssaient la noblesse, à cause de sa naissance, et parce qu'elle avait des droits à leur respect : ils abhorraient les paysans, parce qu'ils les voyaient soustraits à l'oppression dont ils avaient été menacés. La représentation des grands jurés de Québec, en 1764, (tous